

COMMENT S'INSCRIRE AU CAMPUS UCO PACIFIQUE - ISEPP ?

A l'UCO Pacifique ISEPP, le projet de l'étudiant est au cœur des préoccupations de l'équipe pédagogique

Rejoindre l'UCO Pacifique-ISEPP, c'est faire le choix d'un campus universitaire ayant la volonté d'offrir à chacun les moyens de donner le meilleur de soi-même.

Créé en 1999, l'UCO Pacifique-ISEPP offre une formation universitaire, principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales, pour former des personnes qui seront capables de vivre une compétence professionnelle, une rectitude morale et une ouverture sur le monde. Les formations sont au service de la dignité et du développement de toute la personne. Elles sont pensées et organisées en fonction de l'enracinement dans la société polynésienne, avec une ouverture sur le monde.

L'UCO Pacifique-ISEPP propose 4 filières sur le campus de Papeete :

- *Licence Sciences de l'éducation*
- *Licence Sciences Humaines et Sociales parcours gestion des ressources humaines*
- *Licence Information et Communication parcours Communication audiovisuelle et parcours Communication événementielle*
- *Licence STAPS*

Les  de l'UCO Pacifique-ISEPP



DES ETUDIANTS ACTEURS DE LEUR REUSSITE

La préparation du projet professionnel et personnel de l'étudiant, le choix des parcours et des engagements.



LA GARANTIE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Des promotions à taille humaine, un personnel mobilisé et disponible pour la réussite de tous, de très bons taux de réussite.



UNE REELLE PROFESSIONNALISATION DES FORMATIONS

Des mises en situation professionnelle variées (stages, visites...), une initiation à l'entrepreneuriat, des intervenants du monde socio-économique.



UN CAMPUS A VIVRE

Une vie étudiante de qualité, des services de proximité, une bibliothèque universitaire avec un fond documentaire généraliste et spécialisé avec plus de 6000 ouvrages et 25 abonnements de périodique



DES VALEURS D'HUMANITE, DE PROXIMITE, DE DIALOGUE ET D'OUVERTURE

Au service d'une formation complète de la personne, une pastorale et une aumônerie au campus.

Vous souhaitez vous inscrire en première année d'études supérieures à l'UCO Pacifique - ISEPP via le site Parcoursup. Respectez bien ce calendrier !



PARCOURSUP : les étapes clés de la procédure d'admission 2021

Du 20 janv au 10 mars : formulation des vœux

Vous saisissez vos vœux, jusqu'à 10 au maximum.

Jusqu'au 7 avril : confirmation des vœux

Vous pourrez compléter vos dossiers (saisie de vos notes, de vos motivations pour les formations demandées...). **IMPORTANT : Vous devez confirmer vos vœux sur Parcoursup.**

A partir du 19 mai : Phase d'admission

Vous pourrez consulter l'intégralité de votre fiche « Avenir ».

Du 27 mai au 8 juillet

Vous pourrez consulter en continu les propositions d'admission qui vous sont faites sur les formations que vous avez demandées. Vous devrez accepter ou refuser les propositions.



Comment candidater puis s'inscrire à l'UCO PACIFIQUE - ISEPP

1) CANDIDATURE SUR PARCOURSUP : 20 janvier au 10 mars

A l'UCO Pacifique ISEPP une commission est organisée pour examiner les candidatures à partir des critères généraux d'examens des vœux.

2) L'ADMISSION :

Le 27 mai l'admission sera diffusé sur Parcoursup. **Vous devez confirmez votre choix sur Parcoursup en acceptant la proposition de l'ISEPP.**

Récupérez votre relevé de notes du bac auprès de votre lycée, dès les résultats du bac, le 25 juin pour vous inscrire à l'ISEPP.

3) L'INSCRIPTION :

Dès le 5 juillet, vous vous inscrivez en ligne sur www.uco.fr, et imprimez votre fiche d'inscription UCO.

La procédure vous sera envoyée par mail à partir du 30 juin.

Inscription à l'ISEPP du 5 au 9 juillet

Pour finaliser votre inscription, vous rapportez le dossier d'inscription **COMPLET** avec la fiche UCO, l'original du relevé des notes du bac (et 2 photocopies), et le chèque des frais administratifs.

Vous êtes ensuite orienté vers le secrétariat pour :

- enregistrer votre inscription,
- payer les frais d'inscription, frais de l'université d'Etat, et les frais CPS le cas échéant
- et déposer les chèques des frais de scolarité (si règlement en 1 ou 2 fois)



Les critères d'admission

Pour l'analyse du dossier écrit la commission d'admission portera une attention particulière sur votre capacité à :

- *Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir argumenter,*
- *Être intéressé par la démarche scientifique en Sciences Humaines et Sociales,*
- *Exprimer un projet cohérent en relation avec la filière souhaitée*



Si votre candidature est retenue, l'UCO Pacifique ISEPP vous donnera rendez-vous pour votre inscription du 5 au 9 juillet.

RENTRÉE UNIVERSITAIRE la semaine du 23 AOÛT 2021

Annexe tarifaire 2021-2022

	Licence					Master
	Information Communication		Sciences de l'Education	Techniques des Activités physiques	Sciences Sociales	Education et formation
1- Frais administratifs annuels non remboursable à régler à l'inscription	COM1 / 2	COM3	EDU1 / 2 / 3	STAPS1 / 2 / 3	SOC1 / 2 / 3	M1 M2
Frais administratifs	20 600	20 600	20 600	20 600	20 600	20 600
CVEC Contribution à la vie étudiante et de campus	11 000	11 000	11 000	11 000	à régler sur https://cvec.etudiant.go	11 000
Frais d'inscription reversés à l'Université d'Etat en conventionnement*	14 439	14 439	18 258	13 484	29 594	27 088
	Université de Rennes 2	Université de Rennes 3	Université de Haute-Alsace	Université de Nantes	Université de Paris V	Université de Haute Alsace
2- Frais CPS obligatoire pour les étudiants de 21 à 26 ans	6 000	6 000	6 000	6 000	6000	6 000
* Les frais d'inscriptions 2020/2021 des Universités d'Etat sont à titre d'information et sous réserve de confirmation.						
3- Frais pédagogiques annuels	466 000	439 000	439 000	466 000	439 000	466 000
en 10 mensualités de sept 2021 à juin 2022	46 600	43 900	43 900	46 600	43 900	46 600
4- Abattement boursier ** (s/s réserve de la notification)	- 56 000	- 53 000	- 53 000	- 56 000	- 53 000	- 56 000

** sauf pour les étudiants en inscription partielle, l'abattement de 12% sera calculé en fonction des frais pédagogiques annuels.

Échéancier de règlement :

- les frais administratifs et les frais de l'Université d'Etat, le cas échéant les frais de CPS sont à régler à l'inscription (en juillet 2021)
- les frais pédagogiques peuvent être payer :
 - ✓ en 1 fois au début du 1^{er} semestre (en septembre 2021) ;
 - ✓ en 2 fois au début du 1^{er} semestre (en septembre 2021), au début du 2nd semestre (en janvier 2022);
 - ✓ en 10 mensualités échelonnées entre septembre 2021 et juin 2022, par prélèvement automatique

NOTA : Tout semestre universitaire commencé est intégralement dû.

Les étudiants boursiers :

Les étudiants boursiers bénéficient d'un abattement sur les frais pédagogiques annuels, sur présentation de leur notification de bourses.

Les dossiers de bourses sont à compléter sur www.education.pf pour les bourses du pays.

La demande de bourse d'Etat sur critères sociaux est effectuée chaque année par voie électronique en se connectant au www.messervices.etudiant.gouv.fr. Cette demande est réalisée à l'aide du "dossier social étudiant".